

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise**DECISION DU MAIRE N°2023/065***(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

OBJET : Formation : « Logiciel de billetterie Sirius ».

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant par délégation du Conseil Municipal n°2020/049 du 11 juin 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le devis en date du 13 février 2023 par la SARL Forum Sirius, 20 quater rue Schnapper – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.**DECIDE**Article 1 : La formation : « Logiciel de billetterie Sirius » organisée le 03 avril 2023 pour 8 agents du Pôle culture, vie associative et sport.Article 2 : La participation de la collectivité aux frais de la prestation de 1 297.20 € TTC.Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
- SARL Forum Sirius.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 28 mars 2023



Le Maire


Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

